Les ZoOms de Vias pluriel n°1 Oct. 2020

La voix de nos élus



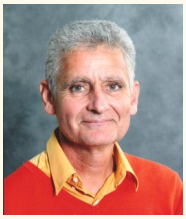

Les élections de Mars 2020 nous ont portés aux postes de conseillers municipaux. Nous y jouons pleinement notre rôle : nos questions irritent, dérangent, appellent des réponses de la majorité… qui ne viennent pas ou sont éludées.

Faut-il s'étonner que dans le magazine municipal, paru récemment, l'espace de parole de l'opposition, déjà réduit en temps normal, ait été totalement supprimé ?

Pourtant, dans son édito (en page 3), le maire se dit «*soucieux de développer la démocratie participative* ». **Bel exemple !**

Nous veillons et veillerons, malgré tout fidèles à nous-mêmes et à nos engagements, à ce que le bien commun et le bien-être de tous soient les priorités de notre mandat.

Dégringolade à l'Agglo !

Déchéance ou déception ?

Sur les quinze vices-présidences, aucune n'a été attribuée au maire de Vias, pourtant 3ème commune de l'agglo. Il doit se contenter du strapontin qui lui revient de droit au bureau de ladite Agglo.

Comment la commune de Vias pourra-t-elle faire entendre sa voix ?

Côte Ouest : une nouvelle solution miracle

On apprend dans la presse locale du 20/09/2020 qu'une « expérimentation pourrait avoir lieu sur Côte Ouest d'ici une année » : des filets pour piéger le sable…

Le boudin géotextile, remède infaillible de M. Dartier jusqu'en mars 2020, est détrôné par le filet de pêche miraculeuse ; le même qui, pendant la campagne électorale, raillait les candidats de Vias Pluriel sur leurs réserves et l'absence de validation scientifique de ces supposés atténuateurs de houle a, 6 mois plus tard, remplacé une certitude par une autre !

Mais QUI financera ce nouveau jouet ?

L'État ne mettra pas un seul euro.

Quant à l'Agglo, est-elle prête à suivre le maire dans ses vagues...

Ça fait mal au porte-monnaie…

J.D., habitant Viassois, sportif, musicien et père de 3 enfants, a vu le tarif de ses activités favorites augmenter fortement.

Activités	2019-2020			2020-2021		augmentation
Sport	110€/an	Nombre illimité d'activités		135€/an	Nombre limité à 4 activités	↗ 22%
Musique	70€/an	30 minutes d'instrument		200€/an	30 minutes d'instrument	↗ 185%
Total	200€/an	Instrument + solfège avec réduction fratrie		240/an	Instrument + solfège sans réduction de fratrie	↗ 20%

Sans compter qu'il doit financer dans le même temps les repas de ses trois enfants à la cantine dont le tarif a augmenté de **21%**

Et l'an prochain ?

Vive le béton, sus au gazon !

Mise sous cloche le temps de la campagne, la bétonisation tous azimuts est prête à fleurir à nouveau. Toujours menés dans l'ombre, sans information ni publicité, ce sont au moins quatre projets sur Vias village et autant sur Vias-Plage qui vont donner naissance à de « belles » barres d'immeubles.

C'est bien souvent le même promoteur qui a le privilège de bénéficier de ventes de terrains bien placés qui auraient pu intéresser la collectivité. Mais comment une commune sans un sou en caisse pourrait-elle préempter de telles « pépites » ?

Dommage, car près de la Halle des sports, une équipe sensée (et un peu plus fortunée) aurait pu projeter une belle médiathèque ; ailleurs on aurait pu envisager d'autres projets toujours au service des viassois. Qu'est devenue la "green attitude" affichée par l'équipe de l'Union Viassoise dans cette destruction des derniers espaces verts du village ?

Au lieu de ça, on préfère entasser toujours plus de nouveaux arrivants, au lieu d'en accueillir moins mais dans de bonnes conditions.

Promenons-nous dans les lois … pendant que le préfet n'y est pas !

M. Dartier a fait édifier le Promenoir de Farinette sans autorisation : c'est édifiant pour un premier magistrat d'une commune, représentant et garant de la loi.

Un de nos concitoyens, en réponse à un courrier qu'il a adressé en préfecture, a reçu la réponse ci-dessous de M. POUGET, sous-préfet de Béziers, en date du 27 juillet 2020.

[...*Vous évoquez un usage sélectif des différents courriers préfectoraux par Monsieur le Maire et vous citez l'exemple d'un courrier du 15 avril 2019 relatif à la construction du promenoir de Farinette. Je vous informe qu'ils ont fait l'objet d'un procès-verbal d'infraction par les services de l'Etat en juin 2019 qui a été transmis au Parquet de Béziers. L'affaire est ainsi en cours d'instruction*…]

- **Oui, il y a eu infraction et procès verbal en juin 2019.**
- **Oui, le maire s'est soustrait à la loi.**

Ce Promenoir pourrait décidément nous coûter bien cher : faudra-t-il régler des frais de démolition ? Faudra-t-il que la commune paye une amende ?

M. Dartier est-il légitime pour signaler des infractions au code de l'urbanisme quand lui-même le transgresse ? **Un exemple à ne pas suivre, une affaire à suivre**...

Des employés communaux malmenés

Une note signée du maire de Vias circule sur les réseaux sociaux : il y rappelle la loi N°836334. Pour le cas où le personnel n'aurait pas compris, M. Dartier en fait une explication de texte qui en dit long sur la considération qu'il porte à celles et ceux qui travaillent avec lui.

Pour M. Dartier, « se conformer aux instructions » devient « devoir d'obéissance ». Par trois fois, le terme est martelé, refus d'obéissance — devoir d'obéissance — obligation d'obéissance.

Où la loi fait appel à la responsabilité des personnes, M. Dartier réclame la soumission absolue et ne s'embarrasse pas de délicatesses. Il sort l'artillerie lourde en cas de désobéissance et fait planer les menaces de sanction. Si cela ne s'appelle pas une dérive autoritaire…

Comment s'épanouir dans cette ambiance délétère, sans considération ni dialogue ?

Ceci explique peut-être aussi ce qui pousse nombre de nos agents municipaux à demander leur mutation, lassés d'un maire qui n'offre que de pauvres perspectives de formation et dévalorise leurs compétences, se souciant peu de la valeur du bien-être. Dans ce jeu de « chaises musicales », il y a des gagnants (souvent de nouvelles têtes venues d'ailleurs), mais malheur à ceux tombés en disgrâce : ceux-là rejoindront ceux qui sont déjà au placard !

Plus c'est long, plus c'est cher …

Dans sa tentative de masquer la dette colossale de Vias, le maire s'est vanté d'avoir négocié des aménagements d'emprunts. Hélas, après cette brillante négociation, on observe que pour 10 des emprunts sur 18, le calendrier des échéances reste le même .

Bilan de l'opération : + 106 001,76€
à payer par les viaissois

Qui sont les grands gagnants de cette braderie ? Les banques, sans aucun doute.
Les élus de Vias Pluriel ont questionné le maire à ce sujet lors d'un Conseil Municipal : on attend toujours une réponse.

viaspluriel@gmail.com
https://tinyurl.com/y5phk7jb
Tract fabriqué en papier recyclé

PRIERE DE NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE